

L'accès aux services d'éducation spécialisée pour les enfants canadiens handicapés

Rédigé par :

Dafna Kohen, Sharanjit Uppal, Saeeda Khan et Laura Visentin

Groupe d'analyse et de mesure de la santé

Statistique Canada

Sommaire

CONSEIL CANADIEN
SUR L'APPRENTISSAGE

CCA CCL

CANADIAN COUNCIL
ON LEARNING

Cette oeuvre a été possible grâce à la participation financière du Conseil canadien sur l'apprentissage. Il est à noter toutefois que les opinions qu'elle renferme sont expressément celles de ses auteurs. Le Conseil canadien sur l'apprentissage n'est en rien responsable du contenu.

Sommaire

Type d'école

- Dans l'ensemble du Canada et dans les différentes provinces, la majorité des enfants handicapés (64 %) fréquentent une école ordinaire, et le quart d'entre eux (26 %) sont intégrés à des classes adaptées. Seule une minorité (6 %) est inscrite à une école spécialisée.
 - Le taux de fréquentation varie grandement d'une province à l'autre.
 - Dans les écoles ordinaires du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, ce taux est plus élevé que la moyenne nationale (84, 80 et 87 %, respectivement).
 - Le Québec présente la plus grande proportion d'enfants handicapés inscrits à une école spécialisée (22 %) ainsi que le taux de fréquentation d'une école ordinaire le plus bas (51 %).
 - En Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador se trouve le pourcentage le plus élevé d'enfants handicapés qui fréquentent une école ordinaire offrant également des classes adaptées (31 %).
 - Il n'est pas clair si ces différences reflètent des divergences de politique entre les provinces, telles qu'une augmentation ou une accentuation de l'inclusion des enfants handicapés dans les programmes généraux, ou si elles traduisent des lacunes en matière de services d'éducation spécialisée.

Services d'éducation spécialisée

- Les troubles de l'apprentissage constituent la raison la plus fréquente pour laquelle des services d'éducation spécialisée sont nécessaires (81 %). Les taux provinciaux fluctuent de 69 à 89 %; celui observé en Colombie-Britannique est beaucoup plus bas que la moyenne nationale.
 - Près d'un tiers (31 %) des enfants canadiens handicapés ont de la difficulté à accéder à des services d'éducation spécialisée. La situation dans les provinces est semblable; les taux de difficulté d'accès rapportés vont de 23 %, au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan, à 35 %, en Ontario.

- Les raisons les plus fréquemment invoquées pour expliquer ces difficultés d'accès sont, en ordre d'importance, le nombre insuffisant de personnel ou de services (75 %), les obstacles à l'évaluation des enfants (47 %), les problèmes de communication avec les écoles (44 %) et la non-disponibilité des services à l'échelle locale (39 %).

- La conséquence du handicap d'un enfant la plus couramment citée (43 %) constitue le nombre d'années requis pour atteindre un niveau de scolarité donné.

- En ce qui a trait aux outils, aux appareils et aux services fonctionnels, les tuteurs et les aides-enseignants (57 %) sont le service le plus couramment utilisé. La principale raison de la non-disponibilité de ces outils, appareils et services fonctionnels découle du manque de financement et des réductions budgétaires.

- Dans l'ensemble, le taux de participation des parents à la vie scolaire de leur enfant est très élevé. Ceci n'est pas surprenant compte tenu des besoins en planification pédagogique et des autres communications requises. Presque tous les parents disent communiquer avec l'enseignant de leur enfant (96 %) et la plupart participent aux activités scolaires (78 %) et aux campagnes de financement (65 %).

- Le moyen de transport vers les écoles le plus communément utilisé est l'autobus scolaire (34 %), particulièrement dans les provinces de l'Atlantique et au Québec, où leur taux d'utilisation est plus élevé que la moyenne nationale; le taux le plus bas a été observé en Colombie-Britannique.

- Des professionnels tels que des psychologues ou des psychiatres viennent souvent parachever l'évaluation des enfants (63 %). Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick affichent un taux de recours aux services de psychologues et de psychiatres pour l'évaluation des élèves plus faible que la moyenne nationale, alors que le recours aux orthophonistes dans le cadre de ces évaluations est plus fréquent au Québec que dans l'ensemble du pays.

Différences entre les milieux urbains et ruraux

- Les pourcentages de fréquentation des écoles ordinaires et d'utilisation des autobus scolaires sont plus importants en milieu rural qu'en milieu urbain.

- Les répondants vivant en milieu rural mentionnent plus souvent ne pas avoir accès à des services d'éducation spécialisée en raison de leur non-disponibilité au sein de leur collectivité que ceux vivant en régions urbaines.

- Les parents des régions rurales sont plus nombreux que ceux des zones urbaines à participer aux activités scolaires, à faire du bénévolat en classe et à prendre part aux campagnes de financement.
- Tant en milieu rural qu'en milieu urbain, le taux de fréquentation des écoles ordinaires est plus élevé chez les enfants d'âge préscolaire (de 4 à 5 ans) que chez les enfants plus âgés (de 11 à 14 ans), mais, parmi les élèves du groupe plus âgé, le taux de fréquentation des écoles ordinaires et spécialisées est plus élevé en région urbaine qu'en région rurale.
- Aucune différence n'a cependant été observée entre les milieux urbain et rural quant au nombre d'enfants handicapés ou à la gravité des handicaps.

Taille des zones urbaines

- Les petites zones urbaines enregistrent un taux plus élevé de fréquentation des écoles ordinaires que les grandes.
- Le manque de financement est la raison principale la plus souvent invoquée pour expliquer la non-disponibilité des services, peu importe la taille de la région. Les plus petites zones urbaines sont toutefois celles où le pourcentage de non-disponibilité des services pour cause de réductions budgétaires est le plus élevé.
- Comparativement aux zones urbaines de taille moyenne, les petites régions urbaines déclarent des pourcentages inférieurs de recours aux services d'éducation spécialisée en invoquant principalement les troubles émotionnels, psychologiques ou comportementaux.
- Elles affichent également de plus petits pourcentages de participation de psychologues et de psychiatres aux évaluations que les grandes zones urbaines.

Résumé des résultats de l'analyse de régression

- Les résultats des analyses de régression montrent que le type de handicap dont est atteint l'enfant et sa gravité sont tous deux des facteurs importants en matière d'accès à des services scolaires.
- Les enfants ayant uniquement un handicap physique ou une maladie chronique tendent davantage à être inscrits dans des classes ordinaires et à avoir moins de difficulté à accéder aux services spécialisés que les enfants atteints d'un trouble du développement, d'apprentissage ou psychologique. Ils sont également moins souvent obligés de quitter leur collectivité en raison de leur état, mais ont tendance à s'absenter plus souvent de leur classe ou de l'école en raison de

leur handicap que les élèves présentant un trouble du développement, de l'apprentissage ou psychologique.

- Les enfants souffrant de multiples handicaps présentent moins de probabilités de fréquenter uniquement une classe ordinaire, sont plus susceptibles de fréquenter uniquement une classe spécialisée et ont plus de difficulté à avoir accès aux services d'éducation spécialisée que les élèves qui n'ont qu'un handicap. De plus, ils risquent plus souvent de voir leur scolarité interrompue, d'avoir à quitter leur collectivité ou de mettre plus de temps pour atteindre un niveau de scolarité donné.
- La province et la taille de l'agglomération où habite l'enfant représentent des facteurs importants d'accès aux services éducatifs.
- Les enfants handicapés vivant dans de petites zones urbaines présentent sensiblement plus de risques de fréquenter une classe ordinaire, ainsi que moins de probabilités d'être inscrits à une classe spécialisée et d'avoir accès à des outils, des appareils ou des services fonctionnels, que les enfants des grandes régions urbaines, car le personnel des écoles n'arrive pas à bien évaluer les besoins de ces enfants. En général, ils risquent également moins de devoir quitter leur collectivité ou d'avoir à interrompre leur scolarité en raison de leur handicap.
- Les enfants handicapés de Terre-Neuve-et-Labrador sont sensiblement moins susceptibles de fréquenter des classes ordinaires que les enfants ontariens, alors que ceux du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard présentent des probabilités vraiment plus élevées en ce sens.
- Les enfants handicapés du Québec sont légèrement plus enclins à être inscrits uniquement à une classe spécialisée que les élèves de l'Ontario, tandis que les Manitobains et les Saskatchewanais le sont moins.
- Les enfants handicapés de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta courent beaucoup moins de risques d'avoir de la difficulté à accéder à des services d'éducation spécialisée que ceux de l'Ontario.
- Les jeunes Québécois handicapés sont beaucoup plus susceptibles d'avoir à quitter leur collectivité en raison de leur handicap que les Ontariens, alors que les enfants de la Colombie-Britannique sont beaucoup moins susceptibles d'avoir à le faire.